



MAISON  
DEHESA

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

AU 1.9.2026

Les présentes conditions générales de vente régissent l'ensemble des ventes conclues par la société Gold Gate SASU, distribuant les produits de la marque déposée Maison DEHESA (ci-après le Vendeur), avec tout client professionnel (ci-après le Client). Elles s'appliquent à toute commande, quel qu'en soit le canal de transmission prévu à l'article 2.

Le Client est invité à accepter l'application des présentes conditions générales de vente au moment de la remise de la grille tarifaire en vigueur. Son acceptation constitue son adhésion pleine, entière et sans réserve au contenu de celles-ci. À défaut de signature, toute commande passée par le Client postérieurement à la communication des présentes vaut acceptation pleine, entière et sans réserve de leur contenu, conformément à l'article L441-1 du Code de commerce.

Le Client est informé que le Vendeur se réserve le droit de modifier unilatéralement, sans information préalable et à tout moment le contenu des présentes conditions générales de vente. Il est donc invité à les consulter régulièrement sur simple demande, afin de prendre connaissance de toute modification éventuelle.

Le Client se verra appliquer les conditions générales de vente en vigueur le jour où il passe sa commande.

## **Article 1 – Champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente régissent l'ensemble des ventes conclues par la société Gold Gate SASU, distribuant les produits de la marque déposée Maison DEHESA (ci-après le Vendeur), avec tout client professionnel (ci-après le Client). Elles s'appliquent à toute commande, quel qu'en soit le canal de transmission prévu à l'article 2.

Le Client est invité à accepter l'application des présentes conditions générales de vente au moment de la remise de la grille tarifaire en vigueur. Son acceptation constitue son adhésion pleine, entière et sans réserve au contenu de celles-ci. À défaut de signature, toute commande passée par le Client postérieurement à la communication des présentes vaut acceptation pleine, entière et sans réserve de leur contenu, conformément à l'article L441-1 du Code de commerce.

Le Client est informé que le Vendeur se réserve le droit de modifier unilatéralement, sans information préalable et à tout moment le contenu des présentes conditions générales de vente. Il est donc invité à les consulter régulièrement sur simple demande, afin de prendre connaissance de toute modification éventuelle.

Le Client se verra appliquer les conditions générales de vente en vigueur le jour où il passe sa commande.

## **Article 2 – Commande**

Chaque commande constitue un contrat de vente dont les parties sont le Client et la Société GOLD GATE SASU, domiciliée au 1 rue de la croix blanche, ZI porte des loges, 78350 Les Loges en Josas, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 817 943 434 agissant en qualité de vendeur (ci-après dénommée le Vendeur).

Le catalogue de vente à destination des professionnels ainsi que le site internet de Maison DEHESA présentent les

produits disponibles à la vente. Les photographies des produits proposés n'ont qu'une valeur illustrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel du Vendeur envers le Client. Seules les fiches techniques ont valeur légale, et sont à disposition du client sur simple demande écrite ou par email à [contact@maisondehesa.com](mailto:contact@maisondehesa.com).

Toute commande sera exécutée dans la limite des stocks disponibles. En cas de produit indisponible commandé par le Client, ce dernier en sera informé par le Vendeur par email et/ou par téléphone. Dans ce cas, le Client pourra demander l'annulation de sa commande ou l'échange du/des produit(s) concerné(s).

Les commandes ne sont prises en compte que si elles sont transmises par écrit, selon l'un des canaux suivants :

- par courrier électronique à **contact@maisondehesa.com** ou **logistic@maisondehesa.com**,
- par **SMS** ou par **messagerie WhatsApp** au **+33 (0)6 67 26 63 09**.

Toute commande doit mentionner, à peine d'inopposabilité au Vendeur : **le jour de livraison souhaité, la référence explicite de chaque produit** (référence interne ou dénomination commerciale figurant sur la grille tarifaire) et **la quantité**, exprimée en unités ou en kilogrammes.

Aucune commande transmise oralement, par téléphone ou par message vocal, n'est prise en compte, quels qu'en soient la date, l'heure ou l'interlocuteur.

Les commandes écrites sont enregistrées dans le système informatique du Vendeur vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Toute commande reçue est préparée pour le lendemain, sous réserve des stocks disponibles.

Le téléphone demeure ouvert de 6 heures à 13 heures pour les aléas logistiques et les questions relatives aux produits. Il ne constitue pas un canal de commande : aucun échange téléphonique ne vaut passation, modification ou annulation de commande, celles-ci devant être formulées par écrit selon les modalités du présent article.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des mentions de sa commande avant de la transmettre. Une commande incomplète, imprécise ou erronée engage la seule responsabilité de son auteur. Le Vendeur exécute la commande telle qu'elle lui a été transmise et ne saurait répondre des conséquences d'une omission ou d'une erreur du Client. Les produits livrés en exécution d'une telle commande ne font l'objet ni de reprise ni d'échange ; les frais de retour, de réexpédition et, le cas échéant, la perte des marchandises demeurent intégralement à la charge du Client.

La commande est réputée **confirmée** par le Vendeur dès l'envoi au Client du **devis ou de la facture correspondante**.

Sauf contestation écrite du Client transmise au Vendeur dans un délai de **24 heures** suivant la réception de ce document, la commande est considérée comme **définitivement validée** et engage les deux parties.

## **Article 3 – Paiement du Prix**

### **3.1. Modalités générales**

Sauf stipulation contraire expresse, les commandes sont payables selon les modalités et délais mentionnés sur la facture, à compter de sa date d'émission. Tout délai indiqué sur la facture constitue un terme de rigueur, dont le non-respect

entraîne de plein droit l'exigibilité immédiate du solde restant dû.

Le paiement intégral du prix s'effectue selon les coordonnées bancaires figurant sur la facture émise par la société GOLD GATE SASU. Aucun paiement ne peut être suspendu ni compensé sans accord écrit préalable du Vendeur.

### **3.2. Facturation électronique et responsabilité de réception**

Le Client accepte expressément de recevoir les factures exclusivement par voie électronique, à l'adresse email indiquée lors de l'ouverture de son compte ou ultérieurement communiquée.

Il lui appartient de s'assurer de la bonne réception de ces factures et d'actualiser sans délai ses coordonnées.

Le Vendeur ne saurait être tenu responsable d'un retard ou d'un défaut de paiement résultant d'une non-réception due à une négligence du Client (filtrage antispam, changement d'adresse, etc.).

### **3.3. Retard ou défaut de paiement**

Conformément aux articles L441-10 et suivants du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera, dès le lendemain de la date d'échéance mentionnée sur la facture, et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire :

- l'application de pénalités de retard calculées au taux annuel de 12,15 %,
- l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement (article D441-5 du Code de commerce),
- et, en cas de poursuites contentieuses, une indemnité complémentaire forfaitaire de 350 € destinée à couvrir les frais administratifs et juridiques non inclus dans l'indemnité légale.

Les pénalités et indemnités sont exigibles de plein droit, sans qu'il soit besoin d'un rappel préalable.

### **3.4. Suspension des livraisons et clause résolutoire**

En cas de retard de paiement, le Vendeur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute commande en cours, sans préjudice de toute action en recouvrement des sommes dues.

Après une mise en demeure restée infructueuse 48 heures, le contrat de vente sera résilié de plein droit, et les acomptes éventuellement versés resteront acquis au Vendeur à titre de clause pénale.

### **3.5. Réserve de propriété**

Conformément à l'article 2367 du Code civil, les produits livrés demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral du prix, principal, intérêts et accessoires compris.

Le transfert des risques au Client s'opère toutefois dès la remise des marchandises au transporteur.

### **3.6. Escompte**

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

**Les chèques ne sont plus acceptés comme moyen de paiement.**

**Uniquement les virements bancaires et les prélèvements automatiques.**

#### **Article 4 – Livraison**

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de la prise de commande. Le Client est tenu d'effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne réalisation de la livraison. A ce titre, il est tenu de fournir l'ensemble des informations indispensables à la livraison (adresse exacte, code de porte, numéro de téléphone, etc.). Charge à lui de s'assurer des possibilités et moyens d'accès permettant la livraison des produits à l'adresse indiquée par lui, ainsi que les horaires et jours d'ouverture.

En cas d'erreur ou de manquement dans la fourniture de ces informations, le Client assumera le coût d'un deuxième transport, facturé au tarif de port applicable à sa commande, soit 20 euros HT pour une livraison dans le Grand Paris (75, 92, 93), 30 euros HT pour la Province en frais et sec, 35 euros HT en surgelé, et 40 euros HT pour une commande mixte au sens du présent article.

En aucun cas, le Vendeur ne peut être tenu pour responsable :

- des erreurs commises par le Client dans les informations de livraisons qu'il a fournies au moment de passer sa commande,
- en cas d'une éventuelle dégradation des produits en raison de la réception tardive d'un colis due à l'absence du Client ou de la personne habilitée à le recevoir.

### **Tarifs en vigueur**

Les commandes doivent atteindre un montant total HT minimum de 300 euros pour les livraisons situées dans Paris et sa petite couronne (75, 92, 93).

Elles doivent atteindre un montant total HT minimum de 350 euros pour les livraisons situées en Province.

Elles doivent atteindre un montant total HT minimum de 600 euros pour les livraisons à l'Export et pour les distributeurs.

Le franco de port est de 400 euros pour les livraisons situées dans Paris et sa petite couronne (75, 92, 93).

Le franco de port est de 500 euros pour les livraisons situées en Province.

Le franco de port est de 800 euros pour les livraisons à l'Export et pour les Distributeurs.

En dessous du franco de port, les frais de port s'élèvent à 20 euros HT pour les livraisons situées dans le Grand Paris (75, 92, 93). Ils sont de 30 euros HT pour le frais et le sec et de 35 euros HT pour le surgelé en province.

### **Commandes mixtes associant des produits frais ou secs et des produits surgelés**

Lorsqu'une même commande à destination de la France, hors Paris et sa petite couronne (75, 92, 93), comporte à la fois des produits frais ou secs et des produits surgelés, ces deux régimes de température imposent la préparation et l'acheminement de deux expéditions distinctes.

**Dans cette hypothèse, le franco de port applicable est porté à 800 euros HT. En dessous de ce seuil, il est appliqué un forfait de port unique et global de 40 euros HT, qui se substitue intégralement aux montants mentionnés ci-dessus et n'est en aucun cas cumulable avec eux.**

Une seule ligne de frais de port figure alors sur la facture, quel que soit le nombre d'expéditions effectivement nécessaires à l'exécution de la commande.

Les livraisons situées dans Paris et sa petite couronne (75, 92, 93), ainsi que les livraisons à l'Export et aux distributeurs, ne sont pas concernées par cette disposition et demeurent soumises aux franco de port et frais de port mentionnés ci-dessus.

Les conditions particulières expressément convenues par écrit entre le Vendeur et le Client prévalent sur le présent article.

Tout traitement ou demande spécifique lié à l'exportation, incluant sans s'y limiter les modifications d'étiquetage, les démarches auprès des autorités vétérinaires ou sanitaires, la fourniture de documents administratifs particuliers (certificats, attestations, formulaires douaniers, etc.), fera l'objet de **frais administratifs forfaitaires d'un montant de 40 € HT par envoi. Les envois en dehors du lundi et vendredi sur Rungis feront l'objet d'un coût de port de 65 euros HT.**

Ces frais s'ajoutent au montant total de la commande et seront automatiquement appliqués dès lors qu'une telle demande est formulée par le client ou requise par la destination finale des marchandises.

## **Article 5 – Réclamation**

### **5.1. Vérification à la livraison**

Le Vendeur déclare avoir pris toutes les précautions nécessaires dans le conditionnement et l'expédition des commandes, afin de préserver la parfaite conservation des produits jusqu'à leur remise au Client.

Il appartient au Client de vérifier l'état et la conformité de sa commande au moment de la livraison, en présence du transporteur, puis de réceptionner et de stocker les produits dans le respect des règles de conservation et de température figurant sur la grille tarifaire ou sur les emballages.

### **5.2. Délai et forme de la réclamation**

Au sens des présentes, on entend par **produits secs** les produits dont la conservation s'effectue à température ambiante, et par **produits frais et surgelés** les produits dont la conservation exige une température dirigée, réfrigérée ou négative. La catégorie de chaque produit résulte de la température de conservation indiquée sur la mercuriale ou le catalogue en vigueur au jour de la commande, ainsi que sur l'étiquetage du produit. En cas de divergence, la mention portée sur l'étiquetage prévaut.

Le Client dispose, pour formuler une réclamation, d'un délai de **vingt-quatre heures** à compter de la livraison pour les produits secs, et de **douze heures** à compter de la livraison pour les produits frais et surgelés. La réclamation est recevable par l'un quelconque des moyens suivants :

- mention portée sur le bon de livraison ou sur le document de réserve du transporteur, à l'instant de la livraison ;
- courrier électronique adressé à [contact@maisondehesa.com](mailto:contact@maisondehesa.com) ;
- message écrit adressé par SMS ou par messagerie WhatsApp au +33 (0)6 67 26 63 09.

Dans tous les cas, la réclamation comporte la description des dommages ou des manquants et, s'agissant d'un dommage constaté à l'ouverture du colis, des photographies du produit et de son emballage. Passé le délai applicable, la commande est réputée acceptée sans réserve.

### **5.3. Produits frais et surgelés**

La conservation de ces produits dépendant étroitement des conditions de réception et de stockage, la réclamation n'est recevable qu'aux conditions cumulatives suivantes : elle est formulée dans les douze heures suivant la livraison par l'un des moyens prévus à l'article 5.2, elle est accompagnée de photographies du produit et de son emballage, et le produit est maintenu à la température requise et tenu à la disposition du Vendeur jusqu'à l'issue de l'enquête.

Le délai réduit de douze heures se justifie par la nature périssable de ces produits et par la nécessité, pour le Vendeur, de constater le dommage avant toute altération susceptible d'en fausser l'origine.

Aucune réparation n'est due lorsque le dommage résulte d'une rupture de la chaîne du froid postérieure à la livraison, d'un défaut de stockage, de l'absence du Client ou de toute personne habilitée à réceptionner la marchandise, ou du dépassement de la date limite de consommation.

#### **5.4. Traitement de la réclamation**

Le Vendeur instruit la réclamation, mène son enquête et apporte au Client une solution de réparation par remplacement du produit, avoir ou remboursement, à son choix. La réparation ne peut en aucun cas excéder le prix hors taxes des produits concernés, à l'exclusion de tout préjudice indirect, notamment perte d'exploitation, perte de clientèle ou atteinte à l'image.

#### **Article 6 – Rétractation**

Le Client reconnaît et accepte sans réserve que les produits pouvant être commandés sont susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement. De ce fait, les commandes passées par écrit dans les conditions de l'article 2 ou sur le Site internet [www.maisondehesa.com](http://www.maisondehesa.com) ne peuvent faire l'objet d'une rétractation telle que la prévoient les articles L121-20 et suivants du Code de la consommation.

#### **Article 7 – Responsabilité**

Le Vendeur recommande au Client :

- de se plier à ses conseils de consommation et de conservation des produits à compter de leur livraison indiqués sur les fiches techniques disponibles sur simple demande écrite à l'adresse du siège de Gold Gate SAS ou par email sur [contact@maisondehesa.com](mailto:contact@maisondehesa.com);
- à ne pas consommer les produits au-delà de la date limite de consommation figurant sur l'étiquetage compte tenu de leur caractère périssable.

Si le Client venait à ne pas respecter ces recommandations, il ne pourrait tenir le Vendeur pour responsable des dommages qui en résulteraient.

Par ailleurs, le Vendeur ne peut s'engager envers le Client à ce que ses produits satisfassent complètement à ses attentes gustatives personnelles.

Le Client reconnaît que les présentes conditions générales de vente sont également valables pour une commande qu'il effectuerait pour le compte d'autrui. Dans ce cas-là, il ne peut tenir le Vendeur pour responsable de tout éventuel dommage constitutif d'un manquement aux présentes conditions générales de ventes. Sont concernées les dommages affectant aussi bien les produits que le destinataire d'une commande réalisée pour le compte d'autrui.

Le Client est seul responsable des manquements qui lui sont imputables dans la passation de sa commande, notamment l'omission ou l'inexactitude du jour de livraison, de la référence produit ou de la quantité, ainsi que le recours à un canal non prévu à l'article 2. Les conséquences de tels manquements, y compris les frais de retour, de réexpédition et la perte des marchandises périssables, demeurent à sa charge exclusive. Le Vendeur ne saurait davantage être tenu responsable de l'inexécution d'une instruction qui ne lui aurait pas été transmise par écrit.

#### **Force majeure**

Aucune des parties ne peut être tenue pour responsable d'un manquement à ses obligations lorsque celui-ci résulte d'un

événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Sont notamment considérés comme tels, sans que cette liste soit limitative : les intempéries et phénomènes climatiques exceptionnels affectant la conservation ou l'acheminement des marchandises, l'incendie, l'inondation, les grèves totales ou partielles internes ou externes à l'entreprise, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, la défaillance d'un transporteur ou d'un fournisseur, les épizooties et crises sanitaires, les mesures administratives de restriction ou d'interdiction, la défaillance des réseaux de télécommunication ou d'énergie.

La partie empêchée en informe l'autre par écrit dans les meilleurs délais. Les obligations affectées sont suspendues pendant la durée de l'événement. Si celui-ci se prolonge au-delà de trente jours, chacune des parties peut résilier la commande en cours par notification écrite, sans indemnité de part ni d'autre, le Client demeurant redevable des marchandises déjà livrées.

## **Article 8 – Données personnelles**

Afin de traiter sa commande dans les meilleures conditions qui soient, le Client est amené à fournir au Vendeur un ensemble de données personnelles le concernant. Ces informations sont recueillies à des fins des gestions administratives, commerciales et marketing et font l'objet d'un traitement informatique. Le vendeur s'interdit de divulguer ces données à des tiers pour des raisons commerciales.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par l'Union Européenne en 2016, le Client est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Il peut exercer ce droit en adressant un email à [contact@maisondehesa.com](mailto:contact@maisondehesa.com).

## Article 9 – Droit applicable et juridiction compétente

En cas de litige opposant le Vendeur au Client d'une quelconque nature que ce soit, ces derniers disposent l'un comme l'autre d'un délai d'un mois à compter de sa survenance pour tenter de le résoudre par voie amiable. S'ils n'arrivent pas à trouver de solution amiable, le litige pourra être soumis au Droit français devant la juridiction compétente au regard du Nouveau Code de Procédure Civile français.

## Article 10 – Divers

Le vendeur se réserve le droit de changer les conditions générales de vente ou autres conditions contractuelles. Toute modification sera transmise aux clients par voie écrite, au moyen d'un communiqué par voie électronique.

### Signature

En apposant leur signature ci-dessous, le Client et le Vendeur reconnaissent chacun avoir pris connaissance et compris l'ensemble des conditions générales régissant leurs relations commerciales, et s'obligent à les respecter et à s'y conformer en toutes circonstances. La signature du Client n'est pas une condition de leur opposabilité : à défaut de signature, toute commande passée après communication des présentes en vaut acceptation, dans les termes de l'article 1.

Le Vendeur: Maison DEHESA  
Nom du responsable: Florence Châtelet

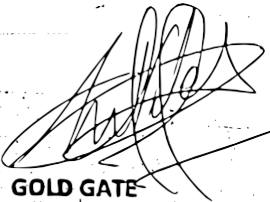
Le Client : Nom de l'entreprise  
Nom du responsable :

Date 1.9.2026

Date :

TAMPON

TAMPON

  
**GOLD GATE**  
ZI de la Porte des Loges, Rue de la Croix Blanche  
78350 Les Loges-en-Josas  
817 943 434 RCS VERSAILLES